

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Pour obtenir une description des facteurs de risque et des hypothèses connexes, veuillez consulter la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives plus loin dans ce communiqué de presse. L'information contenue dans le présent communiqué de presse est non audité.

BCE présente ses résultats du deuxième trimestre de 2026

- Croissance de 1,5 % des produits d'exploitation des activités consolidés et de 1,0 % du BAIIA ajusté¹.
- Bénéfice net de 629 millions \$, en baisse de 2,3 % et bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 558 millions \$, en baisse de 3,6 %, soit 0,60 \$ par action ordinaire; bénéfice net ajusté¹ de 604 millions \$, générant un BPA ajusté¹ de 0,65 \$, en hausse de 3,2 %.
- Augmentation de 11,0 % des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, qui se sont élevés à 2 162 millions \$; diminution des flux de trésorerie disponibles¹ à 1 042 millions \$ en raison de la hausse des dépenses d'investissement visant à soutenir le développement des centres de données du Réseau d'IA tissé de Bell au Canada et du réseau de fibre jusqu'à l'abonné (FTTP) de Ziplly Fiber aux États-Unis.
- Total de 54 883 activations nettes d'abonnés² des services Internet résidentiels du réseau de fibre jusqu'au domicile (FTTH), y compris Ziplly Fiber, en hausse de 14,5 %, qui a contribué à une croissance de 14,2 % des produits tirés des services Internet.
- Total de 41 594 activations nettes d'abonnés² des services postpayés utilisant des téléphones mobiles; diminution du taux de désabonnement des abonnés des services postpayés de 4 points de base à 1,02 %², à savoir le taux trimestriel le plus bas en trois ans.
- Solutions propulsées par l'IA³ : forte demande pour Ateko et Bell Cyber, dont les produits des activités ordinaires combinés ont augmenté de 29 %.
- Hausse de 8,9 % des produits tirés de Bell Média grâce à la forte performance liée à la Coupe du monde de la FIFA 2026^{MC} et Crave; augmentation de 3,8 % du BAIIA ajusté.
- Augmentation de 23 % du nombre d'abonnés à Crave, à 5,07 millions d'abonnés, grâce à la forte croissance des services de diffusion en continu directement aux consommateurs.
- Apport important de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025.

MONTREAL, le 6 août 2026 — BCE Inc. (TSX, NYSE: BCE) a présenté aujourd'hui ses résultats du deuxième trimestre (T2) de l'exercice 2026.

« Les résultats de Bell pour le T2 témoignent de la solide exécution de la stratégie que nous avons présentée lors de la Journée des investisseurs », a affirmé Mirko Bibic, président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada.

« La fibre continue de stimuler la croissance. Nous avons enregistré près de 55 000 nouveaux abonnés aux services Internet FTTH, ce qui a contribué à une hausse de 14,2 % des revenus tirés des services Internet. Notre taux de désabonnement des abonnés des services sans fil postpayés s'est amélioré de quatre points de base d'un exercice à l'autre pour s'établir à 1,02 %, soit notre plus bas niveau trimestriel en trois ans. Ce résultat reflète l'attention constante que nous portons à l'expérience client et à la fidélisation de la clientèle. Nous avons aussi enregistré plus de 41 000 activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles, dont d'importants ajouts nets du côté de la marque principale Bell.

Nous avons fait progresser le déploiement du Réseau d'IA tissé de Bell, notamment en franchissant d'importants jalons de construction en Saskatchewan et en réalisant des avancées dans l'agrandissement du site de Merritt, en Colombie-Britannique. Les revenus combinés d'Ateko et de Bell Cyber sont demeurés solides au T2, en hausse de 29 % d'un exercice à l'autre, ce qui témoigne clairement de l'élan de nos solutions d'entreprise propulsées par l'IA.

La stratégie numérique de Bell Média continue de porter ses fruits. Le nombre d'abonnés à Crave a augmenté de 23 % d'un exercice à l'autre pour atteindre près de 5,1 millions, soutenu par une croissance de 49 % des abonnés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs. Nos investissements dans les récits canadiens et dans le renforcement de notre souveraineté culturelle continueront de favoriser la croissance de Crave. Offrir à la population canadienne un accès aux moments culturels qui comptent est un pilier de la stratégie de Bell Média. La Coupe du monde de la FIFA 2026^{MC} a d'ailleurs rejoint 30,5 millions de Canadiens et Canadiennes sur RDS, TSN, CTV, Noovo et Crave.

Dans l'ensemble, les résultats du T2 démontrent que nous poursuivons la mise en œuvre de notre plan d'action. Nous ciblons les leviers opérationnels qui soutiennent la croissance à long terme des produits, du BAIIA ajusté et des flux de trésorerie disponibles, conformément au plan présenté lors de notre Journée des investisseurs du 14 octobre 2025. »

¹ Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR et le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur ces mesures.

² Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients).

³ Les produits liés aux solutions propulsées par l'IA comprennent les produits tirés d'Ateko, de Bell Cyber et du Réseau d'IA tissé de Bell.

PRINCIPAUX FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

Être axé sur le client

- Bell a lancé une nouvelle gamme de [solutions Internet toujours connecté](#), notamment l'Internet sans fil de secours et l'alimentation de secours, conçues pour transférer automatiquement le trafic Internet vers le réseau mobile de Bell en cas de panne. S'appuyant sur le réseau tout optique de Bell, ces solutions permettent aux clients de rester connectés et de maintenir la connectivité Wi-Fi lors d'interruptions de service imprévues ou de pannes d'électricité locales.
- Bell a été reconnue cette année comme la [marque de télécommunications ayant la plus grande valeur au Canada](#) dans les classements Brand Finance Telecoms 150 et Brand Finance Global 500⁴. Ces palmarès reconnaissent son leadership en matière de connectivité de calibre mondial et de solutions de nouvelle génération propulsées par l'IA, ainsi que de son engagement soutenu à offrir un service axé sur le client.

Offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil

- Bell [a déployé son réseau mobile le plus avancé à ce jour](#) à l'occasion de la Coupe du monde de la FIFA 2026^{MC}, et ce, afin d'offrir des vitesses plus rapides, une capacité accrue et une fiabilité supérieure pour que les fans ne manquent rien des matchs importants et profitent des expériences à Toronto et à Vancouver, les vitesses théoriques maximales ayant atteint 4,3 Gbit/s.

- Bell a reçu plusieurs distinctions en juin 2026 pour la performance exceptionnelle de son réseau. Opensignal l'a notamment reconnue dans des catégories comme [l'Internet le plus fiable, la qualité d'Internet la plus constante et la vitesse de téléversement la plus rapide au Canada](#)⁵. Ces honneurs témoignent des efforts soutenus que Bell a consacrés à son réseau de fibre afin d'offrir une expérience de haute performance et fiable aux Canadiens et aux Canadiennes.

Être la référence en matière de solutions d'IA pour les entreprises

- Bell a annoncé un [partenariat d'infrastructure majeur](#) regroupant les centres de données et la connectivité du Réseau d'IA tissé de Bell, les solutions d'IA pour entreprises de Cohere et l'écosystème infonuagique d'IA de BUZZ HPC, lequel repose sur du matériel fabriqué au Canada par Hypertec. Cette collaboration renforce la souveraineté numérique du Canada et permet le déploiement de capacités d'IA avancées sur une infrastructure canadienne.
- Bell a annoncé une [collaboration avec Celestica Inc.](#) en vue de développer une pile d'infrastructure d'IA souveraine canadienne. Le partenariat favorisera le déploiement de technologies pouvant soutenir des charges de travail sensibles pour les gouvernements et les secteurs réglementés, y compris le secteur de la fabrication.

Devenir un leader du contenu et des médias numériques

- Bell Média a assuré une couverture complète et exclusive au Canada de la [Coupe du monde de la FIFA 2026^{MC}](#) sur RDS, TSN, CTV, Noovo et Crave, diffusant les 104 matchs et établissant des records d'auditoire tout au long du tournoi.
- Bell Média a conclu des ententes de droits de diffusion et de diffusion en continu avec trois ligues sportives majeures. L'entreprise a prolongé sa relation avec les [Sénateurs d'Ottawa](#), consolidé son partenariat avec la [LCF et la Coupe Grey](#), et signé une entente historique pour la diffusion télévisée et en continu des matchs de la WNBA au Canada. Dans le cadre de cette entente, Bell Média devient le [partenaire média officiel du Toronto Tempo](#).

Promouvoir la culture et les collectivités canadiennes

- Bell a lancé [Bell GPCanada](#), le promoteur officiel du Formula 1 Grand Prix du Canada, ce qui souligne son engagement à développer cet événement acclamé en offrant aux fans une expérience de calibre mondial et à générer des retombées économiques pour Montréal, le Canada et les collectivités.
- Bell Média a dévoilé sa [programmation de contenus pour la saison 2026-2027](#), qui, une fois de plus, reflète son engagement à investir dans les récits canadiens. Ces titres, dont Big Brother Canada, The Littlest Hobo et les émissions en français Détective Numéro Un et Mustang, s'ajoutent ainsi à une liste de contenus originaux tels que Rivalité passionnée, Empathie et Shoresy.

⁴ Brand Finance, un cabinet indépendant de conseil en évaluation de marques, établit les classements annuellement en fonction de la performance financière et d'indicateurs de recherche auprès des consommateurs, notamment concernant la connaissance de la marque, la réputation, le capital de sympathie, l'engagement et la probabilité qu'elle soit recommandée.

⁵ Les prix sont remis par Opensignal après une analyse indépendante des services à large bande fixes, en fonction de mesures enregistrées du 1^{er} février au 1^{er} mai 2026.

RÉSULTATS DE BCE

Faits saillants financiers

(en millions \$, sauf les montants par action) (non audité)	T2 2026	T2 2025	% de variation
BCE			
Produits d'exploitation	6 176	6 085	1,5 %
Bénéfice net	629	644	(2,3) %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	558	579	(3,6) %
Bénéfice net ajusté	604	592	2,0 %
BAIIA ajusté	2 702	2 674	1,0 %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	0,60	0,63	(4,8) %
BPA ajusté	0,65	0,63	3,2 %
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 162	1 947	11,0 %
Dépenses d'investissement	(1 080)	(763)	(41,5) %
Flux de trésorerie disponibles	1 042	1 152	(9,5) %

Les **produits d'exploitation de BCE** se sont élevés à 6 176 millions \$ au T2 2026, en hausse de 1,5 % par rapport au T2 2025. Ce résultat découle de la hausse de 4,3 % des produits tirés des services, qui se sont établis à 5 491 millions \$, hausse qui a été en partie contrebalancée par la baisse de 16,3 % des produits d'exploitation tirés des produits, qui se sont chiffrés à 685 millions \$.

- L'augmentation des produits tirés des services reflète l'apport de Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) États-Unis, qui comprend les résultats d'exploitation de Ziplly Fiber, et la croissance dans le secteur Bell Média, facteurs ayant été en partie contrebalancés par la baisse d'un exercice à l'autre dans notre secteur Bell SCT Canada.

Le **bénéfice net** a diminué de 2,3 % au T2 pour s'établir à 629 millions \$ et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a totalisé 558 millions \$, soit 0,60 \$ par action, en baisse de 3,6 % et de 4,8 %, respectivement.

- Les baisses d'un exercice à l'autre s'expliquent principalement par l'augmentation de la dotation aux amortissements, la hausse de la charge d'intérêts et l'augmentation de l'impôt sur le résultat, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des autres produits et du BAIIA ajusté.

Le **bénéfice net ajusté** a augmenté de 2,0 % au T2 pour se chiffrer à 604 millions \$, ce qui a entraîné une hausse de 3,2 % du BPA ajusté, qui s'est établi à 0,65 \$.

Le **BAIIA ajusté** a augmenté de 1,0 % au T2 pour s'établir à 2 702 millions \$, ce qui rend compte de l'apport de Bell SCT États-Unis et de la hausse de 3,8 % dans notre secteur Bell Média, ce qui a été contrebalancé partiellement par une baisse de 3,1 % dans notre secteur Bell SCT Canada.

- L'augmentation des produits d'exploitation a été atténuée par la hausse de 1,8 % des charges d'exploitation, ce qui reflète l'inclusion des charges d'exploitation de Ziplly Fiber par suite de son acquisition et l'augmentation des coûts du contenu de Bell Média, facteurs atténués en partie par la réduction continue des coûts et les gains d'efficacité opérationnelle à l'échelle de l'entreprise.
- En conséquence, la marge du BAIIA ajusté⁶ s'est établie à 43,8 %, demeurant relativement stable d'un exercice à l'autre, par rapport à 43,9 % au T2 2025.

Les **dépenses d'investissement de BCE** se sont établies à 1 080 millions \$ au T2, en hausse de 41,5 % par rapport à 763 millions \$ à l'exercice précédent, ce qui correspond à une intensité du capital⁷ de 17,5 %, comparativement à 12,5 % au T2 2025.

- L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable à la hausse des dépenses d'investissement liées à la construction des centres de données du Réseau d'IA tissé de Bell au Canada, ainsi qu'à l'inclusion de dépenses d'investissement de 163 millions \$ aux États-Unis consacrées à l'expansion continue du réseau FTTP de Ziplly Fiber.

Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE** ont totalisé 2 162 millions \$ au T2, soit une hausse de 11,0 % par rapport à 1 947 millions \$ au T2 2025.

- L'augmentation d'un exercice à l'autre s'explique principalement par la baisse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés, la diminution de l'impôt sur le résultat payé et la hausse du BAIIA ajusté, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des intérêts payés.

Les **flux de trésorerie disponibles** se sont élevés à 1 042 millions \$, en baisse de 9,5 % par rapport à 1 152 millions \$ au T2 2025, principalement en raison de la hausse des dépenses d'investissement, qui a été partiellement compensée par la hausse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, compte non tenu de la trésorerie liée à l'impôt sur le résultat payé sur les cessions importantes et des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

⁶ La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur la marge du BAIIA ajusté.

⁷ L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur l'intensité du capital.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

Bell SCT

Le 1^{er} août 2025, BCE a réalisé l'acquisition de Ziplly Fiber et créé le secteur Bell SCT États-Unis. Les résultats des activités sans fil et sur fil canadiennes de BCE sont classés dans le secteur Bell SCT Canada.

Les **produits d'exploitation de Bell SCT** se sont établis à 5 356 millions \$ au T2 2026, soit une augmentation de 0,4 % par rapport au T2 2025, en raison de la hausse des produits tirés des services, qui a été partiellement contrebalancée par la baisse des produits d'exploitation tirés des produits. L'augmentation des produits tirés des services reflète l'apport de Bell SCT États-Unis, qui a été en partie contrebalancé par la baisse d'un exercice à l'autre dans notre secteur Bell SCT Canada.

Le **BAIIA ajusté de Bell SCT**⁸ a augmenté de 0,8 % au T2 pour s'établir à 2 458 millions \$, ce qui rend compte de l'apport de Bell SCT États-Unis, qui a été partiellement contrebalancé par la baisse d'un exercice à l'autre dans notre secteur Bell SCT Canada.

La marge de Bell SCT a augmenté de 0,2 point de pourcentage, passant de 45,7 % au T2 2025 à 45,9 %. L'amélioration de la marge reflète l'effet de la hausse des produits tirés des services et la diminution de la proportion des ventes de produits générant de plus faibles marges.

Bell SCT a ajouté 54 883 abonnés nets des services Internet résidentiels FTTH^{2,9} au T2 2026, y compris l'apport de Bell SCT États-Unis, ce qui représente une augmentation de 14,5 % par rapport aux 47 920 abonnés ajoutés au T2 2025.

Le total des activations nettes d'abonnés² des services Internet haute vitesse s'est établi à 17 733 au T2 2026, par rapport à 4 612 au T2 2025, ce qui tient compte de l'apport de Bell SCT États-Unis ainsi que des pertes nettes dans les services sur fil de cuivre.

Les abonnés des services Internet haute vitesse de Bell SCT^{2,9,10,11,12} totalisaient 4 911 422 à la fin du T2 2026, une hausse de 7,3 % par rapport au T2 2025. L'augmentation reflète l'apport de Bell SCT États-Unis, qui a été en partie contrebalancé par une légère baisse d'un exercice à l'autre dans notre secteur Bell SCT Canada. Ce total comprend 3 626 608 abonnés des services Internet résidentiels FTTH, en hausse de 14,7 % par rapport au T2 2025.

Les activations nettes d'abonnés² des services vidéo de Bell SCT ont totalisé 8 494 au T2 2026, comparativement à une perte nette de 15 851 abonnés au T2 2025. Cette amélioration s'explique par l'augmentation d'un exercice à l'autre dans le secteur Bell SCT Canada, qui a été partiellement contrebalancée par une perte nette modeste dans le secteur Bell SCT États-Unis.

À la fin du T2 2026, **Bell SCT comptait 2 164 083 abonnés des services vidéo^{2,12,13}**, soit une augmentation de 3,1 % par rapport au T2 2025, ce qui reflète une croissance d'un exercice à l'autre dans le secteur Bell SCT Canada ainsi que la contribution du secteur Bell SCT États-Unis.

Les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de Bell SCT² se sont améliorées de 7,1 %, pour s'établir à 41 541 abonnés au T2 2026, ce qui s'explique par la diminution des pertes nettes dans le secteur Bell SCT Canada par rapport au T2 2025, facteur partiellement contrebalancé par l'apport des pertes nettes dans le secteur Bell SCT États-Unis.

La clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de Bell SCT^{2,11,12} totalisait 1 634 888 abonnés à la fin du T2 2026, une baisse de 5,4 % par rapport au T2 2025. La diminution s'explique par la baisse dans notre secteur Bell SCT Canada, qui a été en partie contrebalancée par l'apport de Bell SCT États-Unis.

⁸ Le BAIIA ajusté de Bell SCT est un total de mesures sectorielles. Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur cette mesure.

⁹ Les abonnés et les activations nettes d'abonnés des services Internet résidentiels FTTH sont inclus dans les abonnés et les activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse, respectivement.

¹⁰ Au début du T1 2026, Bell SCT Canada a retiré 181 086 abonnés aux services Internet de Virgin Plus (y compris 124 956 abonnés aux services FTTH) de chacune des clientèles en question, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services en Ontario le 14 janvier 2026.

¹¹ Au T4 2025, après un examen complet des comptes d'abonnés de Ziplly Fiber à la suite de notre acquisition le 1^{er} août 2025, nous avons réduit la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse et des SAR filaires résidentiels de détail de 13 029 abonnés (y compris 10 955 abonnés aux services FTTH) et de 1 106 abonnés, respectivement, à des fins d'alignement sur la méthode de désactivation des abonnés de Bell.

¹² Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025, la clientèle d'abonnés de Bell SCT États-Unis pour les services Internet haute vitesse (y compris les services de gros), les services vidéo et les SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 442 861 abonnés (y compris 358 615 abonnés aux services FTTH), de 6 089 abonnés et de 84 440 abonnés, respectivement.

¹³ Au début du T1 2026, Bell SCT Canada a retiré 21 886 abonnés des services de télé IP de Virgin Plus de la clientèle en question, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services en Ontario le 14 janvier 2026.

Bell SCT Canada

Les **produits d'exploitation de Bell SCT Canada** se sont établis à 5 122 millions \$ au T2 2026, en baisse de 4,0 % par rapport au T2 2025, ce qui s'explique par la diminution des produits d'exploitation tirés des produits et des produits tirés des services.

Les **produits d'exploitation tirés des produits de Bell SCT Canada** se sont établis à 685 millions \$ au T2, une baisse de 16,3 % qui s'explique par la non-réurrence des produits tirés du lancement de notre premier centre de données du Réseau d'IA tissé de Bell à Kamloops, en C.-B. au T2 2025, ainsi que par le recul des ventes d'appareils sans fil aux consommateurs attribuable à une diminution du nombre d'activations avec un contrat, en raison d'une plus grande proportion des activations d'abonnés qui conservent leurs propres appareils et d'un nombre moins élevé de mises à niveau.

Les **produits tirés des services de Bell SCT Canada** ont diminué de 1,7 % au T2 pour s'établir à 4 437 millions \$, reflétant :

- la non-réurrence des produits générés au T2 2025 liés au Sommet des dirigeants du G7 et aux élections fédérales canadiennes;
- les baisses continues liées aux services de voix traditionnels, de données et de télé;
- la vente de nos actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance au T4 2025;
- un ajustement rétroactif défavorable à la période allant de mars 2023 à juin 2026 découlant de la décision du CRTC visant l'établissement des tarifs de gros définitifs pour certains services d'accès Internet haute vitesse sur notre réseau;
- la diminution des produits tirés des frais de connexion aux services sans fil, liée à la récente décision du CRTC qui interdit certains frais facturés aux clients.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la croissance continue de la clientèle d'abonnés des services postpayés de téléphone mobile, des services d'appareils connectés et des services Internet FTTP;
- l'augmentation des ventes de solutions propulsées par l'IA grâce à la croissance d'Ateko, de Bell Cyber et du Réseau d'IA tissé de Bell.

Le **BAIIA ajusté de Bell SCT Canada** a diminué de 3,1 % au T2, pour s'établir à 2 363 millions \$, en raison de l'effet de la baisse des produits d'un exercice à l'autre. Toutefois, la marge a augmenté à 46,1 %, par rapport à 45,7 % au T2 2025, en raison de la diminution de 4,7 % des coûts d'exploitation et de la baisse de la proportion des ventes de produits générant de plus faibles marges par rapport à l'ensemble de nos produits des activités ordinaires.

La diminution des coûts d'exploitation reflète :

- la non-réurrence des coûts engagés au T2 2025 découlant du lancement de notre premier centre de données du Réseau d'IA tissé de Bell à Kamloops, en C.-B., et du Sommet des dirigeants du G7;
- la baisse du coût des produits vendus attribuable à la diminution des ventes d'appareils sans fil;
- les initiatives de réduction des coûts.

Le nombre d'activations nettes d'abonnés² des services postpayés utilisant des téléphones mobiles a totalisé 41 594 au T2 2026, en baisse de 6,6 %, par rapport à 44 547 au T2 2025. Cette baisse est le résultat de la diminution de 6,6 % des activations brutes d'abonnés attribuable à un marché moins actif en raison de l'intensité moindre des offres promotionnelles, ce qui a fait reculer les ventes en vertu de contrats, ainsi que de la croissance limitée de la population au Canada.

- Ces facteurs ont été partiellement compensés par la diminution du taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles, qui s'est amélioré de 4 points de base pour s'établir à 1,02 %, ce qui reflète le niveau d'activité réduit sur le marché et l'accent continu que nous mettons sur la fidélisation et le service à la clientèle.

Le nombre d'activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles¹⁴ a totalisé 16 033 au T2 2026, comparativement à 49 932 au T2 2025. La baisse d'un exercice à l'autre reflète la diminution de 8,4 % des activations brutes, qui découle de la croissance limitée de la population au Canada et d'une réduction du nombre d'étudiants internationaux, de la migration accrue vers les services postpayés, ainsi que la hausse du taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles, qui a augmenté à 5,63 % par rapport à 5,06 % au T2 de l'exercice précédent.

La clientèle d'abonnés de Bell utilisant des téléphones mobiles^{2,14,15} totalisait 10 380 265 abonnés à la fin du T2 2026 et a été essentiellement stable d'un exercice à l'autre. Ce total comprenait 9 609 020 abonnés des services postpayés, en hausse de 0,5 %, et 771 245 abonnés des services prépayés, en baisse de 5,6 % d'un exercice à l'autre.

Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles¹⁶ s'est établi à 56,30 \$ au T2 2026, en baisse de 2,3 % par rapport à 57,61 \$ au T2 2025, reflétant :

- la non-récurrence des produits générés au T2 2025 liés au Sommet des dirigeants du G7;
- la diminution des produits tirés des frais de connexion liée à la récente décision du CRTC qui interdit certains frais facturés aux clients.

Les activations nettes d'abonnés² utilisant des appareils mobiles connectés ont diminué de 53,2 % au T2 2026, comparativement à la même période l'an dernier, principalement en raison de la hausse des désactivations d'Internet des objets (IdO) des entreprises découlant principalement d'une entreprise cliente.

La clientèle d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés^{2,14,15} totalisait 3 393 596 abonnés à la fin du T2 2026, en hausse de 6,8 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les activations nettes d'abonnés² des services Internet résidentiels FTTH de Bell SCT Canada ont totalisé 45 271 au T2 2026, par rapport à 47 920 au T2 2025. Malgré la forte demande soutenue pour les services de fibre de Bell et les offres de forfaits de services mobiles, la diminution observée d'un exercice à l'autre est le reflet :

- de la diminution de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre comparativement à la même période l'an dernier;
- du ralentissement de la croissance du marché en raison de la croissance limitée de la population;
- de l'activité promotionnelle de la concurrence.

Les **activations nettes d'abonnés² des services Internet haute vitesse de Bell SCT Canada**, qui tiennent compte des pertes nettes dans les services sur fil de cuivre, se sont établies à 11 601 au T2 2026, par rapport à 4 612 au T2 2025.

Les **activations nettes d'abonnés² des services vidéo de Bell SCT Canada** ont totalisé 8 741 au T2 2026, comparativement à une perte nette de 15 851 abonnés au T2 2025.

Les pertes nettes d'abonnés des **SAR filaires résidentiels de détail de Bell SCT Canada²** se sont améliorées de 14,5 %, pour s'établir à 38 227 au T2 2026, en raison de la diminution du nombre de désactivations d'abonnés.

¹⁴ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, Bell SCT Canada a retiré 134 000 abonnés utilisant des téléphones mobiles (31 000 abonnés des services postpayés et 103 000 abonnés des services prépayés) et 92 884 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés de chacune des clientèles en question, car nous avons décidé de mettre hors service notre réseau de troisième génération et d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets (3G/HSPA) le 31 décembre 2025 au Manitoba et le 31 mars 2027 à l'échelle nationale.

¹⁵ Au T3 2025, Bell SCT Canada a réduit sa clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils mobiles connectés de 51 541 et de 7 867, respectivement, à la suite de l'examen d'un compte client du secteur public visant à éliminer les abonnés non utilisateurs.

¹⁶ Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT Canada divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le RMU combiné.

Bell SCT États-Unis

Les **produits d'exploitation de Bell SCT États-Unis** se sont élevés à 234 millions \$ au T2 2026, reflétant :

- des produits tirés des services Internet liés aux services Internet à large bande destinés à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros offerts principalement sur le réseau de fibre de Zipli Fiber, qui a tiré avantage au cours du trimestre de l'expansion continue de la zone de couverture de son réseau FTTP;
- des produits tirés des services sur IP à large bande liés à la vente de services Ethernet commerciaux, d'accès Internet ou non commutés dédiés, ainsi que d'autres solutions de réseau pour le transport de données.

Le **BAIIA ajusté de Bell SCT États-Unis** s'est établi à 95 millions \$ au T2 2026, ce qui correspond à une marge de 40,6 %. Les coûts d'exploitation se sont élevés à 139 millions \$.

Les **activations nettes d'abonnés² des services Internet résidentiels FTTH de Bell SCT États-Unis** ont totalisé 9 612 au T2 2026, soutenues par l'expansion continue de la zone de couverture du réseau de fibre de Zipli Fiber et sa forte pénétration.

Les **pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de Bell SCT États-Unis²** se sont élevées à 3 314 au T2 2026, ce qui s'explique par la substitution continue en faveur des technologies sans fil et Internet.

Bell Média

Les **produits d'exploitation de Bell Média** ont augmenté de 8,9 % d'un exercice à l'autre, s'établissant à 918 millions \$, principalement en raison de la hausse des produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement. La croissance attribuable au Formula 1 Grand Prix du Canada et l'augmentation des ventes de programmes en raison de l'acquisition de Sphere Abacus ont également contribué à l'accroissement des produits tirés des médias ce trimestre.

Les **produits tirés de la publicité** ont augmenté de 5,3 % au T2 2026, en raison de la forte demande des annonceurs pour la Coupe du monde de la FIFA 2026^{MC}, qui a entre autres entraîné une hausse des produits tirés de la publicité liés aux services de vidéo numérique. La croissance des produits tirés de la publicité au T2 2026 a été atténuée par le ralentissement continu de la demande de services de publicité traditionnelle, la baisse des produits tirés de la publicité à la radio à la suite de la cession de 45 stations de radio en 2025 et la non-récurrence des produits tirés de la publicité liés aux élections fédérales canadiennes de 2025.

Les **produits tirés des frais d'abonnement** ont augmenté de 6,7 % au T2 2026, grâce à la croissance continue du nombre d'abonnés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave et de programmation sportive, qui découle de l'incidence favorable du contenu original canadien et de la Coupe du monde de la FIFA 2026^{MC}.

Les **produits totaux liés au contenu numérique**¹⁷ ont augmenté de 5,8 % d'un exercice à l'autre, grâce à la croissance continue du nombre d'abonnés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave et à la programmation sportive. Cette hausse s'explique également par l'augmentation des produits tirés de la publicité des services vidéo numériques, attribuable à l'adoption accrue de la formule d'abonnement à Crave soutenue par la publicité. Cette performance souligne la réorientation continue de Bell Média vers les plateformes publicitaires numériques.

Le **nombre total d'abonnements à Crave** a augmenté de 23 % d'un exercice à l'autre pour atteindre 5,07 millions d'abonnés à la fin du T2 2026, grâce à l'augmentation de 49 % du nombre d'abonnés au service de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave.

Le **BAIIA ajusté de Bell Média** a augmenté de 3,8 % au T2 2026 pour s'établir à 244 millions \$ sous l'effet de la hausse des produits d'exploitation. Toutefois, la marge a diminué pour s'établir à 26,6 %, comparativement à 27,9 % au T2 2025, reflétant une hausse de 10,9 % des coûts d'exploitation liés à la Coupe du monde de la FIFA 2026^{MC} et au Grand Prix de F1 du Canada, des majorations contractuelles liées au contenu de choix et l'inclusion des dépenses d'exploitation de Sphere Abacus par suite de son acquisition. Ces facteurs ont été partiellement compensés par la diminution des coûts de la main-d'œuvre et d'autres gains d'efficacité opérationnelle.

¹⁷ Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, la formule d'abonnement à Crave soutenue par la publicité, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

DIVIDENDE SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,4375 \$ par action ordinaire, à payer le 15 octobre 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 septembre 2026.

PERSPECTIVES POUR 2026

BCE a confirmé les objectifs de son orientation financière pour 2026, qui ont été présentés le 5 février 2026 et mis à jour le 16 mars 2026 afin d'intégrer l'incidence financière prévue du centre de données de 300 MW du Réseau d'IA tissé de Bell en Saskatchewan. Ceci est détaillé dans le tableau suivant.

	Résultats pour 2025	Orientation pour 2026 (5 février 2026)	Orientation pour 2026 (16 mars 2026)
Croissance des produits	0,2 %	De 1 % à 5 %	De 1 % à 5 %
Croissance du BAIIA ajusté	0,7 %	De 0 % à 4 %	De 0 % à 4 %
Intensité du capital	15,1 %	Moins de 15 %	~20 %
Croissance du BPA ajusté	(7,9) %	De (11) % à (5) %	De (11) % à (5) %
Croissance des flux de trésorerie disponibles	10,0 %	De 4 % à 10 % De 3 300 \$ à 3 500 \$	De (34) % à (28) % De 2 100 \$ à 2 300 \$
Dividende annualisé par action ordinaire	1,75 \$	1,75 \$	1,75 \$

Pour 2026, nous prévoyons :

- une amélioration des prix des services sans fil, une croissance des solutions d'entreprise propulsées par l'IA, une contribution financière progressive de Ziply Fiber, une croissance des produits tirés des médias et des économies de coûts pour soutenir la hausse des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté;
- une hausse des dépenses d'investissement de 1,3 milliard \$ par rapport à 2025 en raison du développement du centre de données d'IA en Saskatchewan, entraînant une augmentation du ratio d'intensité du capital;
- une baisse du BPA ajusté en raison d'une augmentation de la dotation aux amortissements et des charges d'intérêts, ainsi que d'une diminution des ajustements fiscaux;
- une diminution des flux de trésorerie disponibles en raison de l'augmentation des dépenses d'investissement liée au développement du centre de données d'IA en Saskatchewan.

Veuillez consulter la section *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* plus loin dans ce communiqué de presse pour obtenir une description des principales hypothèses sur lesquelles repose l'orientation financière pour 2026 de BCE, ainsi que des principaux facteurs de risque connexes.

TÉLÉCONFÉRENCE À L'INTENTION DES ANALYSTES FINANCIERS

BCE tiendra une téléconférence à l'intention de la communauté financière afin de traiter de ses résultats du T2 2026, le jeudi 6 août, à 8 h (heure de l'Est). Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement. Pour y assister, veuillez composer le numéro sans frais 1 800 990-2777 ou le 416 855-9085. Vous devrez entrer le code d'identification suivant : 63768#. Une reprise sera disponible jusqu'à minuit le 6 septembre 2026 au 1 888 660-6264 ou au 289 819-1325 (composez le code d'identification 63768#). La conférence téléphonique fera également l'objet d'une webdiffusion en direct sur le site Web de BCE, à [Téléconférence sur les résultats de BCE pour le T2 2026](#).

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes IFRS de comptabilité ou aux PCGR, tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs et aux lectrices de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- Mesures financières non conformes aux PCGR;
- Ratios non conformes aux PCGR;
- Total des mesures sectorielles;
- Mesures de gestion du capital;
- Mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs et aux lectrices de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus directement comparables sont présentées ci-après.

Bénéfice net ajusté — Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts (profits) nets liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) nets liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

(en millions de dollars)

	T2 2026	T2 2025
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	558	579
Éléments de rapprochement :		
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	50	41
Pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	62	43
Pertes nettes sur placements	2	8
Profits liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt	(89)	(91)
Perte de valeur d'actifs	6	8
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	15	4
Bénéfice net ajusté	604	592

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives — Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives sont des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Au T1 2026, nous avons mis à jour notre définition des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives afin d'exclure l'impôt sur le résultat payé sur les cessions importantes inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Ce changement n'a pas d'incidence sur les montants des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives présentés précédemment. Nous excluons cet élément parce qu'il pourrait avoir une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure cet élément ne veut pas dire qu'il est non récurrent.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, de l'impôt sur le résultat payé sur les cessions importantes, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, l'impôt sur le résultat payé sur les cessions importantes, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, de l'impôt sur le résultat payé sur les cessions importantes, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les paiements de capital au titre des obligations locatives, les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, l'impôt sur le résultat payé sur les cessions importantes, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives comme des indicateurs importants de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la

dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives, sur une base consolidée.

(en millions de dollars)

	T2 2026	T2 2025
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 162	1 947
Dépenses d'investissement	(1 080)	(763)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(36)	(38)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(12)	-
Impôt sur le résultat payé sur les cessions importantes	-	-
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	8	6
Flux de trésorerie disponibles	1 042	1 152
Palements de capital au titre des obligations locatives	(258)	(278)
Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives	784	874

Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Le ratio financier non conforme aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après.

BPA ajusté — Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, voir la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* ci-dessus.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) nets liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

Le total des mesures sectorielles que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats et un rapprochement avec la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable sont présentés ci-après.

BAIIA ajusté et BAIIA ajusté de Bell SCT — Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles. Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

Nous définissons le BAIIA ajusté de Bell SCT comme le BAIIA ajusté de BCE, moins le BAIIA ajusté de Bell Média.

La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est le bénéfice net (la perte nette).

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA ajusté de BCE et du BAIIA ajusté de Bell SCT.

(en millions de dollars)

	T2 2026	T2 2025
Bénéfice net	629	644
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	50	41
Amortissement des immobilisations corporelles	985	949
Amortissement des immobilisations incorporelles	391	338
Charges financières		
Charge d'intérêts	469	442
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(36)	(26)
Perte de valeur d'actifs	6	8
Pertes nettes sur placements	2	8
Autres produits (charges)	(58)	30
Impôt sur le résultat	264	240
BAIIA ajusté de BCE	2 702	2 674
Moins : BAIIA ajusté de Bell Média	(244)	(235)
BAIIA ajusté de Bell SCT	2 458	2 439

Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS

Nous utilisons le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles, l'intensité du capital, la marge du BAIIA ajusté, le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients ou SAR) afin d'évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs de performance clés ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

À propos de BCE

BCE est la plus grande entreprise de communications au pays¹⁸ et un chef de file des réseaux évolués de fibre et sans fil, de services aux entreprises et de médias numériques. En offrant des technologies de nouvelle génération qui tirent parti de solutions infonuagiques et propulsées par l'IA, nous permettons à nos clients de rester connectés, informés et divertis, tout en aidant les entreprises à demeurer compétitives à l'échelle mondiale. Pour en savoir plus, visitez les sites Bell.ca ou BCE.ca.

¹⁸ D'après le total des revenus et le nombre total de connexions clients combinées.

Questions des médias

Ellen Murphy
media@bell.ca

Questions des investisseurs

Krishna Somers
krishna.somers@bell.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué de presse constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur l'apport prévu des investissements effectués dans le contenu canadien en vue de la croissance future de Crave; l'attention que BCE accordera aux principaux facteurs de croissance pour le reste de 2026; les avantages qui devraient découler des solutions Internet toujours connecté; les avantages qui devraient découler du partenariat de Bell avec Celestica Inc. et de sa collaboration avec Cohere, Hypertec et BUZZ HPC; l'engagement de Bell Média à investir dans les récits canadiens; les engagements de Bell concernant le Formula 1 Grand Prix du Canada; l'orientation pour 2026 de BCE (ce qui comprend les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, le BPA ajusté, les flux de trésorerie disponibles et le dividende annualisé sur actions ordinaires par action) et nos attentes concernant nos activités et le contexte d'exploitation en 2026 qui sous-tendent cette orientation; les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel et l'emploi de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à*, *aspirer à* et *s'engager à* permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des

événements futurs, et nous mettons en garde les lecteurs et les lectrices contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué de presse décrivent nos attentes au 6 août 2026 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 6 août 2026. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités. Les déclarations prospectives sont présentées dans le présent communiqué de presse dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre certains éléments clés de nos résultats financiers prévus, ainsi que nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, et dans le but de mieux comprendre le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Les lecteurs et les lectrices sont mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Hypothèses importantes

Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie, au marché, à l'exploitation et à la finance formulées par BCE, notamment les suivantes :

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Les perspectives économiques dépendent encore fortement de l'évolution des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis et de la durée et de la gravité de la guerre au Moyen-Orient, ainsi que de la façon dont l'économie canadienne réagit à ces événements. Nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- une croissance économique modeste, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada qui établit la croissance du produit intérieur brut (PIB) canadien à 0,7 % pour 2026, ce qui représente une baisse par rapport à l'estimation précédente de 1,2 % en raison d'un début d'année plus faible que prévu;
- la poursuite de la croissance modeste de la population;
- une croissance modeste des dépenses de consommation;
- des investissements prudents de la part des entreprises en dehors du secteur pétrolier et gazier, reflétant l'incertitude actuelle entourant les échanges commerciaux;
- une diminution de l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), sous l'effet d'une baisse des prix de l'essence;
- une faiblesse continue du marché de l'emploi;
- des taux d'intérêt qui devraient demeurer aux niveaux observés actuellement ou près de ces niveaux, bien que les perspectives soient incertaines en raison de l'évolution de l'inflation;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives à l'économie américaine

- un ralentissement des dépenses de consommation, contrebalancé par les investissements des entreprises;
- une incertitude persistante quant aux politiques commerciales;
- la stabilité de l'inflation mesurée par l'IPC;
- une croissance modérée ou régulière du PIB;
- un taux de chômage stable.

Hypothèses relatives au marché canadien

- une atténuation du niveau de concurrence des services sans fil dans le marché résidentiel, mais un maintien du niveau de concurrence des services sur fil dans le marché résidentiel;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- un marché de la publicité qui se réoriente vers les plateformes numériques, ce qui pourrait n'avoir aucune incidence sur l'auditoire de la majorité des services de télévision (télé) et de radio traditionnels au Canada ou le faire diminuer;
- une intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement qui devrait entraîner une nouvelle diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR).

Hypothèses relatives au marché américain

- l'intensité accrue de la concurrence sur les prix des services sur fil dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros;
- l'augmentation de la demande pour les services de connectivité liés à la colocation et aux centres de données;
- un effritement du marché des services voix traditionnels, car les clients et les clientes se tournent de plus en plus vers les services sans fil et les services voix sur protocole Internet.

Hypothèses applicables à notre secteur Bell SCT Canada

- la stabilisation de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services sans fil, étant donné que nous devons composer avec un accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché;
- la poursuite de l'expansion et du déploiement du réseau sans fil de cinquième génération (5G) et du réseau sans fil 5G+, tout en offrant une couverture et une qualité concurrentielles;
- la poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne;
- la légère baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles attribuable aux pressions concurrentielles sur les prix;
- la poursuite de l'adoption par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et IdO;
- la poursuite de l'expansion des services de technologies issus des récentes acquisitions réalisées sur le marché des services aux entreprises, en tirant parti de nos canaux de vente et de l'expertise technique des entreprises acquises;
- la croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet résidentiels par fibre;

- l'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet;
- l'accent soutenu mis sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux en ce qui a trait aux services mobiles, d'accès Internet et de contenu;
- la migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur protocole Internet (IP);
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- la mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement, qui, dans bien des cas, sont également des services vendus par Bell Marchés Affaires afin d'assurer la continuité des relations avec les clients et la création d'occasions de croissance des produits des activités ordinaires connexes;
- l'adoption plus généralisée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé et la diminution de la clientèle d'abonnés des EDR;
- la réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique et de l'IA, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs.

Hypothèses applicables à notre secteur Bell SCT États-Unis

- la poursuite de l'accroissement de la clientèle des services Internet de détail grâce au déploiement continu du réseau de fibre au moyen de connexions directes à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans notre zone de couverture actuelle et dans de nouveaux marchés;
- la hausse du RMU des services Internet de détail grâce à la migration continue de la clientèle vers des forfaits à vitesses plus rapides et à l'augmentation des tarifs;
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- la réalisation d'économies de coûts du fait des gains d'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, de l'adoption du numérique et de l'IA, de l'augmentation des fonctions libre-service et d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle.

Hypothèses applicables à notre secteur Bell Média

- des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter l'expansion des téléviseurs connectés, de la publicité directement aux consommateurs et de l'augmentation du nombre d'abonnés, ainsi que la croissance des services numériques dans nos activités d'affichage extérieur, contribuant à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord;
- la mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution;

- la gestion stratégique de la croissance des coûts d'acquisition et de production du contenu pour obtenir une programmation différenciée de grande qualité sur tous les écrans et toutes les plateformes;
- le soutien continu à l'adoption des produits de Crave, de RDS et de TSN grâce à une distribution rehaussée, à des partenariats, à une offre de contenu et à l'amélioration de l'expérience client;
- l'expansion de la distribution de contenu à l'échelle mondiale grâce à la participation majoritaire dans Sphere Abacus;
- un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

Hypothèses financières relatives à BCE

- un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 195 millions \$;
- un rendement net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 145 millions \$;
- une dotation aux amortissements d'environ 5 450 millions \$ à 5 500 millions \$;
- des charges d'intérêts d'environ 1 850 millions \$ à 1 900 millions \$;
- des intérêts payés d'environ 1 925 millions \$ à 1 975 millions \$;
- un taux d'imposition moyen effectif d'environ 26 %;
- des participations ne donnant pas le contrôle d'environ 70 millions \$;
- des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'environ 35 millions \$;
- des paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi d'environ 60 millions \$;
- des impôts payés (déduction faite des remboursements), à l'exception de ceux payés sur les cessions importantes, d'environ 650 millions \$ à 750 millions \$;
- un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de BCE d'environ 933 millions;
- un dividende annualisé sur actions ordinaires de 1,75 \$ par action.

Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2026

- au moment opportun, la situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondra à des excédents évalués sur une base de continuité et les ratios de solvabilité demeureront supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- l'absence d'une détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison d'une diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- l'absence de pertes actuarielles importantes découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles.

Les hypothèses qui précèdent, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par BCE au 6 août 2026, pourraient se révéler inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon importante de nos attentes exprimées dans le présent communiqué de presse.

Risques importants

Les principaux facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et nos estimations soient inexactes et que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives, y compris notre orientation pour 2026, sont énumérés ci-après. La réalisation de nos déclarations prospectives, y compris notre capacité à atteindre nos objectifs de l'orientation pour 2026, dépend essentiellement de la performance de notre entreprise qui, à son tour, est assujettie à de nombreux risques. Par conséquent, les lecteurs et les lectrices sont priés de noter que les risques qui suivent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos déclarations prospectives. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris la poursuite ou l'escalade des guerres commerciales, les récessions, les tarifs douaniers américains et l'imprévisibilité des éventuels accords commerciaux, l'inflation, la valeur du dollar canadien, la réduction des seuils d'immigration, les coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses de nos clients et de nos clientes et par le fait même sur la demande de nos produits et services, sur la situation financière de notre clientèle, et sur le coût et le montant du financement disponible sur les marchés financiers; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques, y compris la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, une instabilité géopolitique étendue et des conflits armés, une hausse des prix de l'énergie, des pressions inflationnistes limitant les dépenses des consommateurs et des entreprises et augmentant nos coûts d'exploitation, des perturbations de nos chaînes d'approvisionnement et un risque accru lié aux menaces à la sécurité de l'information; l'intensité de l'activité de nos concurrents au Canada et aux États-Unis et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme des progrès technologiques et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités au Canada, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité, à la réglementation en matière de diffusion en continu et de services numériques et au contrôle du piratage des droits d'auteur, ainsi que les cadres réglementaires régissant l'IA; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires, dont l'incapacité de surveiller les exigences légales et réglementaires américaines auxquelles Ziply Fiber est soumise et de s'y conformer, ce qui pourrait réduire le montant des subventions ou des produits qu'elle reçoit, augmenter le fardeau de la conformité ou restreindre sa capacité à rivaliser avec la concurrence; un règlement défavorable des litiges; l'incapacité à protéger nos actifs et nos données contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou

l'entrée non autorisés, des incendies, des catastrophes naturelles, des événements météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques, les pannes de courant, les pertes de refroidissement des bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, les conflits géopolitiques, le sabotage, le vandalisme, des actions de nations avoisinantes et d'autres événements du même ordre; l'incapacité de mettre en œuvre des cadres de gouvernance efficaces en matière de sécurité, de données et d'IA responsable; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'utilisation des technologies d'IA dans nos solutions d'affaires et nos activités, mais aussi celle de notre clientèle, de nos partenaires commerciaux et de nos fournisseurs tiers; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de pannes et de ralentissements de réseau; la complexité de nos activités et de nos systèmes de technologies de l'information (TI) et l'incapacité à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des processus et des systèmes de TI très performants; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de TI, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur matériel et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite; l'incapacité à étendre avec succès le réseau de fibre de Ziplify Fiber; l'incapacité des initiatives ou des programmes actuels et futurs de Ziplify Fiber de générer le niveau de rendement que nous prévoyons ou de se réaliser selon l'échéancier prévu; le fait que rien ne garantisse que les avantages qui devraient découler de la création de Network FiberCo se concrétiseront; l'incapacité d'intégrer avec succès Ziplify Fiber en tant que filiale de BCE et de générer les avantages attendus de l'acquisition de Ziplify Fiber; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu ou que des dividendes sur toute action en circulation de BCE seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil); l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité de prévoir avec exactitude les fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain et notre incapacité à mettre en œuvre avec succès les stratégies de couverture; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption au Canada, aux États-Unis ou dans tout autre territoire pertinent de nouvelles lois ou conventions fiscales ou de nouveaux règlements fiscaux, et les règles qui s'y rattachent, ou de modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation ou à leur application par les autorités fiscales, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi; la conclusion prévue de la cession proposée de Northwestel Inc. et le moment auquel

elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention du financement par l'acheteur, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantisse que la cession proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés ou que les avantages qui devraient découler de la cession proposée se concrétiseront; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe talentueuse capable de faire avancer notre stratégie d'affaires et notre transformation opérationnelle; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; les risques de réputation et l'incapacité à intégrer de manière significative la durabilité à notre stratégie d'affaires, à nos activités et à notre gouvernance; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos cibles en matière de durabilité, y compris, sans s'y limiter, celles liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'engagement des fournisseurs; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; les risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de pandémies, d'épidémies et d'autres risques pour la santé, comme les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux sous-traitants et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin et qui nous aident à respecter différentes obligations; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et de l'IA, à la protection des renseignements personnels et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; et la conclusion prévue de la cession proposée des services de réseaux de radio mobile terrestre de Bell Mobilité Inc. et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, les approbations pertinentes des organismes de réglementation et des tiers, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantisse que la cession proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés.

Nous prévenons les lecteurs et les lectrices que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Nous encourageons les investisseurs à lire également le rapport de gestion annuel 2025 de BCE daté du 5 mars 2026 et les rapports de gestion de BCE pour le premier et le deuxième trimestre de 2026, respectivement datés du 6 mai 2026 et du 5 août 2026, pour obtenir plus de détails au sujet de certains des facteurs de risque et hypothèses mentionnés et d'autres facteurs de risque et hypothèses, déposés par BCE auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à sedarplus.ca) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponibles à SEC.gov). Ces documents sont également disponibles à BCE.ca.